Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D55_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 4 juin, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 21 mai 2026 Date d'affichage : 21 mai 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- M. Thierry PEYREBESSE donne procuration à M. Erwan L'EOST
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU donne procuration à M. Laurent PÉRON

Madame Rachel NICOLAS a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D55 – 26 : DESIGNATION DES MEMBRES CONSULTATIFS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVU DES RIVES DE L'ELORN

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D55_26-DE

235 – D55– 26 : DESIGNATION DES MEMBRES CONSULTATIFS DE LA CO[illegible] DES RIVES DE L'ELORN

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner ses membres consultatifs appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SIVU des Rives de l'Elorn. Les délégués titulaires ont été nommés par délibération 235 – D30-26 lors du Conseil Municipal du 26 mars 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer, en tant que membres consultatifs :

1- Maryvonne GUILLOTO
2- Philippe HENRY
3- Alain KERHASCOET
4- Marianne ABAZIOU
5- Joël LE BIHAN
6- Loïc GOGE

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – 3 voix contre (M. Pons, Mme Quétier, M. Grimaldi).

Fait au RELECQ-KERHUON, le 4 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST